



HONORAIRES Ttc DE L'AGENCE

France Immobilier

15 Rue Baratte Cholet
94100 Saint Maur des Fossés

TVA incluse – applicable au 1^{er} Janvier 2024

« Vente Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerces »

Rémunération TTC : pourcentage appliqué sur le montant de la Transaction

HONORAIRES DE TRANSACTION	BIENS A USAGE D'HABITATION Maisons ou Appartements	CESSION DE DROIT AU BAIL FONDS DE COMMERCE MURS COMMERCIAUX Pas de porte et entrepôts Terrain à Bâtir	PARKING - BOX – CAVE HONORAIRES MAXIMUM 5 000 € Ttc
Jusqu'à 200 000 €	Honoraires 12 000 € Ttc	8 %	5 000 € Ttc
200 001 à 300 000 €	Honoraire 15 000 € ttc	7 %	
300 001 à 500 000 €	6 %	7 %	
500 001 et +	5 %	7%	

BAUX COMMERCIAUX : Honoraires : 20 % Ttc des loyers de la première période annuelle + 760 € Ttc de la rédaction du bail

Pour les ventes :

Les honoraires sont dues qu'en cas de réalisation des conditions suspensives.

Celles-ci comprennent également le démarchage, l'estimation des biens à vendre, les frais de publicité, présentation après sélection des acquéreurs, rédaction des actes sous-seing privé, suivi du dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique chez le notaire.

PRECISIONS :

- La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10.01.2017 loi ALUR du 14 mars 2014.
- Les honoraires affichés sur ce barème doivent être effectivement pratiqué (l.de l'article 2) à l'issue des transaction réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- Le taux applicable, sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.

Cas d'inter-cabinet :

Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 60 % des honoraires de transactions négociés sur le mandat de vente en exclusivité et 50 % pour les mandats simple établi entre le mandant (vendeur du bien) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Pour la délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

SAS FRANCE IMMOBILIER

15 rue Baratte Cholet - 94100 Saint Maur des Fossés – tel : 01.41.81.32.00 – Mail : franceimmo@orange.fr

Au capital de 8 000 € - RCS : B 410 447 874 00018 –

Titulaire de la carte professionnelle : transactions sur immeubles et Fonds de commerces N° CPI : 9401 2016 000 005 414 – garantie SOCAF SP 13215